

LIVRET D'ACCUEIL 2023 / 2024

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
NOS FORMATIONS EN 2023	5
IMA ACCOMPAGNE LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP	5
NOS BTS	5
NOTRE BACHELOR	5
LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP	6
L'ALTERNANCE	6
LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	7
LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURES HANDICAPÉS	7
LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE H	-IAN
DICAP	7
L'ALTERNANCE	8
LORS DE VOTRE ADMISSION	9
ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'ALTERNANCE	9
PLACEMENT ET SUIVI	9
GESTION DES INCOHÉRENCES	10
GESTION DES RUPTURES DE CONTRAT	10
ACCOMPLISSEMENTS ET PERSPECTIVES	11
NOS PERMANENCES	11
LES DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS	12
L'INSPECTION DU TRAVAIL	12
NOS PERMANENCES	13
VIE ÉTUDIANTE	14
LES AIDES ÉTUDIANTES	14
NOS PERMANENCES	16
SI VOUS ÊTES EN DIFFICULTÉ	16
VIE À L'ÉCOLE ET EN ENTREPRISE	17
PRÉSENCE EN CENTRE DE FORMATION	17
LE LIVRET D'APPRENTISSAGE	17

DIVERSITÉ ET INCLUSION	18	
LA MIXITÉ	18	
L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL	18	
NOS INITIATIVES POUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION	19	
NOS PERMANENCES	20	
CHARTE DE LA DIVERSITÉ	20	
LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT	21	
NOS PERMANENCES	21	
MOBILITÉ ÉTUDIANTE	22	
LES OBJECTIFS	22	
LES AVANTAGES	22	
AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES D'EMPLOI	22	
RÉSEAU	22	
PROFESSIONNEL ÉTENDU	22	
EXPÉRIENCE D'ÉTUDE DIVERSIFIÉE	22	
LES TYPES DE MOBILITÉ	23	
LES PROGRAMMES	23	
LE RÉFÉRENT MOBILITÉ	24	

INTRODUCTION

Bienvenue à tous nos apprentis!

En choisissant notre établissement, vous optez pour l'excellence et un avenir professionnel prometteur. Notre mission est claire : former les talents de demain et les préparer à devenir des membres essentiels du monde des affaires.

Notre équipe dédiée est toujours à votre écoute pour vous guider vers la réussite. Grâce à votre engagement et votre motivation, nous sommes confiants que vous atteindrez vos objectifs, qu'il s'agisse d'obtenir votre diplôme, de décrocher un emploi ou de poursuivre vos études dans le domaine que vous aurez choisi.

L'apprentissage requiert curiosité, écoute, concentration, assiduité et persévérance, autant dans l'entreprise qu'au sein de notre établissement. Choisir cette voie, c'est embrasser une entrée active dans la vie professionnelle et prendre en main votre avenir.

Nous espérons que ce livret d'accueil vous immergera dans le monde passionnant de l'apprentissage et facilitera votre intégration dans le milieu professionnel. Nous vous souhaitons tout le succès que vous méritez et espérons que votre parcours chez nous sera une période d'enrichissement et d'épanouissement professionnel. Ensemble, faisons de votre apprentissage une réussite éclatante.



NOS FORMATIONS EN 2023

Nous offrons un éventail enrichissant de programmes adaptés à vos ambitions professionnelles. Choisissez parmi deux BTS distincts, qui spécialiseront vos compétences techniques, ou optez pour un programme de Bachelor. Tous sont accrédités par l'État pour vous garantir la meilleure préparation possible.

NOS BTS

• BTS MCO
Titre RNCP 38362

• BTS COM
Titre RNCP 37198

• BTS NDRC
Titre RNCP 38368

• BTS GPME
Titre RNCP 38363

NOTRE BACHELOR

 Chef de projet Marketing digital et Communication
 Titre RNCP 36877

NOTRE MASTÈRE

 Manager des stratégies marketing et communication
 Titre RNCP 38504

IMA ACCOMPAGNE LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

L'école de commerce IMA est profondément engagée à fournir un soutien intégral aux étudiants en situation de handicap. C'est pour cela que toutes nos formations sont accessibles aux étudiants en situation de handicap. Nous prenons cet engagement au sérieux en adoptant des mesures spécifiques pour assurer l'accessibilité et l'équité dans tous les aspects de la vie étudiante.

Nos initiatives comprennent des ajustements personnalisés des méthodes d'enseignement et des évaluations, ainsi que la modification de nos infrastructures pour faciliter l'accès physique. En outre, notre équipe collabore étroitement avec les étudiants pour cerner leurs besoins spécifiques et fournir les ressources nécessaires à un parcours éducatif sans obstacles.

Nous nous engageons à créer un environnement inclusif qui permet à tous nos étudiants de réussir et de prospérer.

+ Cliquez ici pour télécharger notre guide de bienvenue

· Déclaration de votre situation de handicap :

Lors de l'inscription sur le site de l'école, vous pouvez déclarer de manière confidentielle tout handicap via le formulaire d'inscription. Cette démarche volontaire permet à l'école de préparer les aménagements nécessaires pour votre intégration et progression. Myriam TICHANI, la référente handicap, est disponible pour vous accompagner académiquement et professionnellement. Vous pouvez la contacter par téléphone, email ou en visitant son bureau sans rendez-vous.

· Communication ouverte et respectueuse :

Des canaux clairs et accessibles sont en place pour vous permettre d'exprimer vos besoins à tout moment. Vous êtes encouragé(e) à partagervosexpériencesetvospréoccupations sans crainte de jugement, afin que nous puissions travailler ensemble pour améliorer continuellement votre expérience. · Accompagnement pour l'insertion professionnelle.

LE RÔLE DU RÉFÉRENT HANDICAP

Au sein du Centre de Formation d'Apprentis (CFA), le référent handicap est le principal interlocuteur pour les apprentis en situation de handicap qui rencontrent des difficultés liées à la formation, à l'insertion professionnelle, au transport ou à la vie quotidienne. Ce référent offre des solutions personnalisées et adaptées aux besoins spécifiques de chaque apprenti. Il coordonne également l'intervention des différents acteurs impliqués dans le soutien de l'apprenti tout au long de sa formation et dans sa transition vers l'emploi.

Si vous avez des questions, des besoins spécifiques ou souhaitez simplement avoir une conversation, n'hésitez pas à contacter notre référente au handicap. Vous pouvez aussi venir nous voir lors de nos permanences pour discuter en personne. Nous sommes là pour vous soutenir, répondre à vos préoccupations et vous fournir les ressources nécessaires à votre épanouissement et votre réussite.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

Myriam TICHANI

8 01 84 21 01 11

i.tichani@ima-school.com

L'ALTERNANCE

· Préparation à l'apprentissage :

Avant de débuter votre parcours d'apprentissage, un document de préparation sera soigneusement élaboré pour identifier vos besoins spécifiques. Ce dossier de préconisation détaillera les adaptations nécessaires tant au sein de notre établissement que sur votre futur lieu de travail. Il inclura également un calendrier des réunions avec nos partenaires et le suivi des aménagements requis pour garantir une expérience optimale.

· Durant le contrat d'apprentissage :

Nous mettons en œuvre des parcours personnalisés adaptés à vos besoins, incluant des options de temps partiel, un suivi individualisé, un soutien continu et des aménagements de poste, disponibles à la fois à l'école et en entreprise. Notre objectif est de vous fournir un environnement d'apprentissage qui favorise votre réussite et votre bien-être.

· Conclusion de l'apprentissage :

À l'issue de votre formation, un accompagnement individualisé vous sera proposé pour faciliter votre transition vers la poursuite d'études ou l'entrée dans la vie professionnelle. Notre soutien se concentre sur la préparation à l'emploi, assurant ainsi une insertion professionnelle réussie et durable.

LES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

- · Fiche procédure de l'accompagnement des apprentis en situation en situation de handicap.
- · Mission du référent handicap.
- · Arrêté du 7 décembre 2020 fixant les modalités de majoration du niveau de prise en charge des contrats d'apprentissage prévue par l'article L. 6332-14 du code du travail pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés.

LES BÉNÉFICIAIRES DE L'OBLIGATION D'EMPLOI DES TRAVAILLEURES HANDICAPÉS

- · Les personnes titulaires d'une Reconnaissance Qualité Travailleur Handicapé (R.Q.T.H.)
- · D'une Allocation Adultes Handicapés (A.A.H.)
- D'une carte d'invalidité (85%) ou d'une rente accident du travail lls peuvent bénéficier d'une dérogation d'âge pour la signature d'un contrat d'apprentissage.

LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE AMÉNAGÉ POUR LES ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP

- · Les apprentis bénéficiant d'une reconnaissance en tant que travailleurs handicapés ont accès à un contrat d'apprentissage sans limite d'âge supérieure, ce qui rend ce dispositif accessible tout au long de leur carrière professionnelle.
- · La durée du contrat varie entre 1 et 3 ans mais peut être prolongée d'un an, lorsque l'état de l'apprenti handicapé l'exige ; la durée maximale du contrat est de 4 ans (art. R. 6222-46)
- · Avant l'embauche, la visite médicale est obligatoire. Les salariés en situation de handicap font partie des groupes de travailleurs soumis à une surveillance médicale renforcée (SMR). En conséquence, ils doivent systématiquement passer la visite médicale d'embauche avant leur recrutement, sans possibilité de dispense.
- · Concernant le déroulement de la formation, celle-ci peut être organisée au sein d'un Centre de Formation d'Apprentis (CFA) ou d'un CFA Spécialisé, offrant un accompagnement adapté, des aides humaines, des ajustements pédagogiques, des équipements spécialisés ou des dispositions spécifiques au niveau des salles. Les apprentis en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements aux examens pour compenser leur handicap, tels que le tierstemps, une reformulation des consignes et/ou l'assistance d'un secrétariat.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

L'ALTERNANCE

Nous sommes enthousiastes à l'idée de vous proposer toutes nos formations en alternance ! Ce modèle d'apprentissage vous offre l'opportunité unique de joindre l'utile à l'agréable : vous suivez des cours théoriques tout en bénéficiant d'une immersion professionnelle réelle. Cette double approche vous permet non seulement d'obtenir une rémunération pour votre travail, mais également de cumuler une expérience pratique significative.

L'alternance est aussi un moyen formidable de tisser des liens professionnels précieux, essentiels pour votre développement de carrière futur. Nous sommes convaincus que l'alternance représente une des voies les plus efficaces pour développer vos compétences pratiques et vous préparer à une carrière fructueuse.

Le contrat d'apprentissage est une opportunité enrichissante offerte sous forme de contrat à durée déterminée. Il vous permet d'acquérir le statut de salarié tout en bénéficiant d'une formation complète et intégrée, à la fois dans notre établissement reconnu et directement sur le terrain, au cœur d'une entreprise dynamique.

Les engagements des entreprises :

- · Attribuer à l'apprenti des missions professionnelles en lien direct avec le diplôme visé.
- · Désigner un maître d'apprentissage responsable du suivi et de l'encadrement de l'apprenti.
- · Respecter le calendrier d'alternance établi.
- · Utiliser le livret d'apprentissage pour consigner les activités réalisées par l'apprenti, en ajoutant des commentaires si nécessaire.

Pour optimiser votre parcours d'alternance et garantir un accompagnement sur-mesure, notre école a développé un processus d'accompagnement complet, conçu pour vous soutenir à chaque étape de votre formation. Dès le début de votre recherche d'alternance, nous mettons à votre disposition des outils et des ressources personnalisées pour vous aider à trouver l'entreprise idéale qui correspond à vos ambitions et à votre domaine d'études.

Notre équipe dédiée vous guide pas à pas, offrant des conseils pratiques, des ateliers de rédaction de CV, des simulations d'entretiens et un suivi personnalisé pour maximiser vos chances de succès. Ce processus d'accompagnement est conçu pour vous fournir toutes les compétences nécessaires pour naviguer efficacement sur le marché du travail et pour sécuriser une alternance enrichissante qui complétera parfaitement votre parcours académique.

LORS DE VOTRE ADMISSION

La première étape de votre parcours chez nous commence avec l'admission. Dès votre inscription, vous serez invité à remplir une fiche de détection nommée ATRE. Cette fiche est essentielle, car elle nous permet de cerner avec précision vos besoins spécifiques. En disposant de ces informations dès le début, nous pouvons personnaliser votre accompagnement, assurant ainsi une intégration réussie et efficace dans notre programme d'alternance.

+ Cliquez ici pour plus d'informations

ACCOMPAGNEMENT À LA RECHERCHE D'ALTERNANCE

Après avoir identifié vos besoins spécifiques, nous vous guidons dans votre recherche d'alternance. Ce soutien inclut des ateliers professionnalisation et des sessions sur les techniques de recherche d'emploi. Nous organisons aussi des événements de Job Dating où vous aurez l'opportunité de rencontrer directement nos entreprises approche augmente partenaires. Cette significativement vos chances de sécuriser un placement optimal, en vous connectant directement avec des employeurs potentiels dans votre domaine.

+ Cliquez ici pour voir notre guide



PLACEMENT ET SUIVI

Étape 1 : Évaluation de la cohérence avant signature

Avant de formaliser le contrat d'apprentissage, nous procédons à une évaluation détaillée pour garantir l'adéquation entre les missions confiées en entreprise et les objectifs pédagogiques de la formation. Cette analyse comprend une révision des fiches de poste et une discussion préliminaire avec le maître d'apprentissage. L'objectif est d'aligner les missions de l'alternant avec son profil pédagogique et ses objectifs de développement.

Étape 2 : Suivi et visite après signature du contrat

Une fois le contrat signé, un plan de suivi personnalisé est activé, incluant des visites en entreprise et le remplissage régulier d'une fiche de suivi. Ces étapes sont essentielles pour vérifier que les tâches réalisées par l'alternant restent en phase avec les objectifs de sa formation et pour effectuer les ajustements nécessaires. Les évaluations régulières réalisées par le maître d'apprentissage sont cruciales pour fournir une rétroaction constructive.

Ce suivi continu et les visites périodiques non seulement préservent la qualité de l'expérience pratique de l'alternant, mais aussi renforcent les liens entre l'école et l'entreprise, assurant une formation intégrée et cohérente.

GESTION DES INCOHÉRENCES

Si une incohérence est observée entre les tâches réalisées par un apprenti sur son lieu d'alternance et les objectifs de sa formation, une notification peut être envoyée soit par un observateur, soit par l'apprenti lui-même. En réponse, notre école met en œuvre un processus rigoureux qui implique l'utilisation de fiches spécifiques pour documenter les actions entreprises et les décisions prises. Ce système garantit une résolution rapide des problèmes et le maintien de la qualité de la formation. Notre méthode structurée assure une gestion exhaustive de chaque incohérence, ce qui renforce l'intégrité et l'efficacité de notre programme éducatif.

GESTION DES RUPTURES DE CONTRAT

En cas de rupture de contrat d'apprentissage, notre équipe s'engage à soutenir pleinement l'alternant durant cette période de transition. Nous établissons un plan de soutien personnalisé, débutant par une évaluation approfondie de la situation et une explication détaillée des droits de l'alternant. Ce plan comprend également une orientation vers des ressources utiles pour aider à trouver un nouvel employeur. Nous veillons à ce que l'alternant soit bien informé à chaque étape du processus, bénéficiant d'un accès continu à des conseils et un soutien sur mesure pour maximiser ses chances de trouver une nouvelle opportunité.

Notre approche proactive vise à réduire l'impact de la rupture de contrat sur la carrière de l'alternant, tout en renforçant sa résilience en lui fournissant les outils et le soutien nécessaires pour poursuivre efficacement sa formation et sa progression professionnelle.

+ Cliquez ici pour voir notre brochure

+ Cliquez ici pour télécharger notre plan de poursuite de formation

ACCOMPLISSEMENTS ET PERSPECTIVES

À l'issue de votre formation, nous vous accompagnons dans la planification de votre avenir professionnel, que vous souhaitiez poursuivre votre collaboration avec votre employeur actuel ou explorer de nouvelles opportunités de carrière.

NOS PERMANENCES

Sous la supervision de Sahim BELLILI, nous tenons des permanences mensuelles conçues pour vous fournir un soutien complet dans tous les aspects de votre formation en alternance. Ces réunions sont idéales pour vous aider dans la recherche d'entreprises en vous offrant des conseils personnalisés pour trouver des postes qui correspondent à vos compétences et objectifs professionnels.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

Sahim BELLILI

6 01 84 21 01 11

s.bellili@ima-school.com



LES DROITS ET DEVOIRS DES APPRENTIS

En tant qu'apprenti, vous bénéficiez de droits spécifiques et devez respecter certains devoirs pour assurer une expérience d'apprentissage juste et enrichissante.

Vos droits en tant qu'apprenti incluent :

- · Une rémunération déterminée en fonction de votre âge et de votre progression dans le cycle d'études, calculée en pourcentage du SMIC.
- · Des conditions de travail alignées sur celles des autres salariés de l'entreprise.
- · La capitalisation des années de formation comptées comme années pleines pour le calcul de votre retraite.

Quant à vos obligations, vous devez :

- · Vous engager pleinement dans les enseignements dispensés par l'établissement ainsi que dans les missions confiées par votre employeur.
- · Respecter les règles internes tant de l'entreprise que de l'école, en prenant soin des installations et du matériel mis à votre disposition.
- · Honorer votre statut de salarié en respectant les horaires établis dans votre contrat.
- · Tirer profit des orientations fournies par vos formateurs et votre maître d'apprentissage.
- · Participer activement aux examens requis pour l'obtention de votre diplôme, avec un esprit de réussite.

Pour une compréhension approfondie de vos droits et de vos devoirs ainsi que pour bénéficier de conseils pratiques, nous vous encourageons vivement à consulter notre guide conçu spécialement pour les apprentis. Cette ressource est essentielle pour vous aider à naviguer au mieux dans votre parcours d'apprentissage

+ Cliquez ici pour télécharger notre précis

L'INSPECTION DU TRAVAIL

Il est de la responsabilité de l'inspection du travail de s'assurer que les entreprises sont conformes aux lois et règlements actuels. En cas de problèmes tels que des irrégularités dans le paiement ou le montant du salaire, des heures de travail excessives, ou le non-respect des jours de repos et des droits aux congés payés, l'inspecteur du travail peut être contacté. La conformité de votre situation à la législation sera examinée par l'inspecteur, qui vous informera également des options légales et de l'assistance disponible.

Par ailleurs, si des menaces sont ressenties sur le lieu de travail, dues à des violences, des risques pour la santé, des problèmes de sécurité, du harcèlement sexuel ou de la discrimination, il est conseillé de les signaler à l'inspection du travail. Une inspection de l'entreprise pourrait alors être initiée. En cas de détection d'infractions, un procès-verbal sera établi.

Il est essentiel de noter que votre employeur ne sera pas informé de votre démarche par l'inspecteur du travail sans votre accord.

En outre, si les tâches assignées ne sont pas conformes à votre formation, une intervention de l'inspection du travail peut être demandée.

Les coordonnées de l'inspection du travail peuvent être obtenues auprès d'un délégué du personnel ou en appelant le 3939 (Allô service public), qui vous orientera vers le service adéquat. Des permanences téléphoniques et des consultations sur place sont également offertes par l'inspection du travail.

Le numéro à contacter est le 01 70 96 13 00.

+ Cliquez ici pour consulter la brochure de la DRIEETS IDF

NOS PERMANENCES

À l'IMA, nous nous assurons que tous nos apprentis soient parfaitement au courant de leurs droits et devoirs. C'est la raison pour laquelle nous avons nommé un référent spécialement dédié à cette mission.

Ce référent est le principal interlocuteur pour les apprenants qui recherchent des informations ou qui nécessitent un soutien concernant leurs droits et obligations. Il offre des conseils sur mesure, adaptés aux besoins spécifiques de chaque apprenti et s'assure que tous sont bien informés et respectent les règles réglementaires et éducatives en vigueur.

Il joue également un rôle clé dans la coordination des actions des différents acteurs impliqués dans l'accompagnement de l'apprenant, depuis son parcours de formation jusqu'à son intégration professionnelle. Le référent facilite les échanges entre toutes les parties impliquées dans le parcours de l'apprenti, y compris avec les familles, l'équipe pédagogique, l'administration, les employeurs, les maîtres d'apprentissage et les tuteurs en entreprise.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

Glenn ROULLIER

6 01 84 21 01 11

g.roullier@ima-school.com

VIE ÉTUDIANTE

Rejoindre IMA en tant qu'étudiant, que ce soit en déménageant loin de sa famille ou en venant de l'étranger, est souvent vu comme un défi. Cependant, chez IMA, un soutien est systématiquement fourni.

Les étudiants se voient offrir de l'assistance dans toutes leurs démarches administratives, facilitant ainsi leur transition vers la vie universitaire. En outre, des informations essentielles sur le logement et le financement des études sont fournies, assurant que tous les étudiants aient accès aux ressources nécessaires pour réussir.

LES AIDES ÉTUDIANTES

De multiples aides financières sont disponibles pour soutenir votre formation et notre référent vous les présentera en détail au début de l'année.

De plus, découvrez le guide complet des aides, une ressource essentielle pour vous accompagner à chaque étape de votre parcours étudiant. Ce guide couvre une variété de thèmes, y compris les aides financières, logistiques et de transport, ainsi que des soutiens psychologique et professionnel. Il détaille également des ressources spécifiques pour les étudiants en situation de handicap ainsi que des conseils sur les aides alimentaires, juridiques, numériques et culturelles..., offrant un soutien complet aux étudiants.

+ Cliquez ici pour voir notre guide



Aides au logement:

· APL (Aide personnalisée au logement) :

Effectuez votre demande sur le site de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) en vous munissant de votre bail. Le montant de l'aide dépendra de votre loyer et des revenus de votre foyer. Prévoyez un délai d'attente d'environ deux mois pour le premier versement.

- Action Logement: Cette plateforme propose plusieurs services pour faciliter votre logement:
 - Aide MOBILI-JEUNE : Une subvention qui couvre une partie du loyer (de 10 € à 100 € par mois) pendant un an pour les moins de 30 ans en alternance.
 - · Garantie VISALE: Trouvez gratuitement un garant.
 - · AIDE MOBILI-PASS: Aide au financement de votre installation.
 - · AVANCE LOCA-PASS : Obtenez une avance sur votre dépôt de garantie.

Aide au premier équipement professionnel :

En tant qu'apprenti, votre OPCO peut contribuer au financement de votre premier équipement professionnel, que l'établissement commandera pour vous.

Aide au permis B:

Les apprentis éligibles peuvent obtenir une aide de l'État de 500€ pour financer leur permis de conduire catégorie B. Les conditions incluent avoir au moins 18 ans, posséder un contrat d'apprentissage actif et être engagé dans la préparation du permis.

Carte ISIC:

Cette carte étudiante internationale confirme votre statut d'étudiant et offre des réductions sur les transports, les musées et plus encore. Elle est un outil essentiel pour les étudiants désireux d'économiser tout en explorant de nouvelles opportunités.

Prime d'activité :

Destinée aux travailleurs dont le revenu net mensuel dépasse 1082,87 euros, cette prime peut être demandée directement via le site de la CAF.

Abonnements de transport :

L'employeur doit rembourser 50% du coût des abonnements de transports publics (train, tram, bus) utilisés pour le trajet entre la résidence habituelle et le lieu de travail. Cela inclut aussi les services publics de location de vélo.

NOS PERMANENCES

Sous la direction de Miloud TAIBI, nous proposons des permanences mensuelles dédiées à offrir un soutien aux étudiants concernant les aides disponibles pendant leurs études. Ces séances sont conçues pour aider les étudiants à naviguer dans les différentes options de financement, en fournissant des conseils personnalisés pour accéder aux bourses, prêts étudiants et autres qui correspondent à leurs besoins académiques et personnels.

Les permanences sont également vitales pour discuter de tout problème ou question concernant les droits étudiants, y compris les questions sur les conditions d'éligibilité ou les difficultés avec les demandes d'aide.

En cas de complications ou de changements dans votre situation financière, Miloud vous guide à travers les démarches nécessaires pour ajuster votre aide, tout en explorant des solutions alternatives pour vous assurer une continuité dans votre parcours éducatif.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

SI VOUS ÊTES EN DIFFICULTÉ

Résoudre les difficultés est crucial pour améliorer la communication et la gestion des conflits parmi les étudiants. Cela contribue à préserver un environnement éducatif à la fois harmonieux et productif.

Nous vous soutenons dans:

- · Le respect et l'écoute : Insister sur l'écoute active et le respect mutuel.
- · La confidentialité : Importance de la confidentialité dans le traitement des informations.
- · L'impartialité : Nécessité de l'impartialité pour garantir l'équité.

Nos dispositions:

- · Identification des problèmes : Catégorisation pour déterminer la gravité et l'urgence.
- · Supports disponibles: Conseils, assistance administrative et soutien juridique.
- · Services de conseil : Aide psychologique et soutien émotionnel pour les étudiants.

Nos permanences:

Nous vous incitons à prendre contact avec le service pédagogique d'IMA si vous éprouvez des difficultés dans votre parcours d'apprentissage. Nous tenons également des permanences mensuelles, offrant l'occasion de discuter de ces problèmes.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

Miloud TAIBI

6 01 84 21 01 11

m.taibi@ima-school.com

VIE À L'ÉCOLE ET EN ENTREPRISE

PRÉSENCE EN CENTRE DE FORMATION

Pour garantir une gestion efficace de votre parcours éducatif, il est essentiel de signer la feuille de présence à chaque session de cours dispensée par nos professeurs. Nous comprenons que des imprévus peuvent survenir, c'est pourquoi nous vous demandons de justifier toute absence auprès du secrétariat ou de l'équipe pédagogique dans les meilleurs délais.

Les motifs d'absence reconnus incluent les arrêts maladie, les jours d'examen pour le permis de conduire ou le code de la route et la journée d'appel à la défense. En cas d'arrêt maladie, vous avez 48 heures pour faire parvenir votre justificatif à votre employeur, à la sécurité sociale et en copie à notre centre de formation. Pour toutes autres raisons d'absence, veuillez prévenir le secrétariat à l'avance afin de maintenir une communication fluide et efficace. Nous sommes ici pour soutenir votre réussite académique et professionnelle, tout en assurant une organisation optimale.

LE LIVRET D'APPRENTISSAGE

Dès le début de votre formation, vous recevrez un livret d'apprentissage que vous devrez conserver avec vous en tout temps, que vous soyez en formation ou en entreprise. Il est de votre responsabilité de le remplir régulièrement, de le faire compléter et signer par les personnes concernées pour assurer un suivi efficace.

Ce livret est indispensable et doit être disponible pour être présenté sur demande aux inspecteurs de l'apprentissage, à votre maître d'apprentissage, ou à l'équipe pédagogique. Il joue un rôle clé dans votre formation en permettant à l'équipe pédagogique de :

- · Suivre et adapter votre progression en fonction de votre expérience en entreprise,
- · Personnaliser votre parcours formatif pour répondre au mieux à vos besoins,
- · Développer des outils d'accompagnement adaptés, tels que des grilles d'évaluation et des fiches de bilan.

Le livret d'apprentissage, confié à votre charge, devient un outil central de votre apprentissage. Au cours de chaque phase de formation, votre maître d'apprentissage et vos formateurs annoteront les activités que vous avez effectuées sur le terrain ainsi que les compétences et connaissances abordées en classe. Ce processus est crucial pour maximiser l'efficacité de votre formation et garantir une expérience complète et réussie.

DIVERSITÉ ET INCLUSION

À l'IMA, nous croyons fermement que la diversité et l'inclusion sont notre plus grande force. Nous nous engageons à créer un espace où chaque étudiant, quel que soit son âge, son handicap, son origine sociale ou culturelle, son genre, son orientation sexuelle ou son apparence physique, est valorisé et soutenu. Notre approche inclusive ne se contente pas d'accepter les différences, elle les célèbre. En intégrant la prévention de la discrimination, l'égalité des chances et la diversité au cœur de notre pédagogie, nous créons un environnement dynamique qui encourage chaque membre de notre école à exprimer librement son potentiel et à le réaliser pleinement.

LA MIXITÉ

À l'IMA, la mixité sociale est au cœur de notre mission éducative. Nous croyons fermement que la diversité de nos étudiants enrichit notre communauté et transforme l'expérience éducative. Nous accueillons des étudiants issus de toutes les catégories sociales, ethniques, économiques et culturelles, créant un environnement dynamique où chaque voix est entendue et valorisée.

Pourquoi la mixité sociale est-elle essentielle à l'IMA?

· Enrichissement des perspectives :

Nos étudiants bénéficient d'un cadre d'apprentissage unique où ils explorent une multitude de points de vue, préparant chacun à devenir un penseur critique et un leader éclairé.

· Préparation pour un monde globalisé :

Nous formons nos étudiants à exceller dans un monde professionnel diversifié, les dotant des compétences nécessaires pour naviguer et réussir dans un contexte international.

· Stimulation de l'innovation :

La variété des idées et des expériences favorise une créativité et une innovation sans limites, essentielles dans tous les domaines de recherche et de développement.

· Favoriser l'équité et l'inclusion :

Nous nous engageons à rendre l'éducation accessible à tous, en démantelant les barrières et en construisant un sentiment d'appartenance fort au sein de notre communauté.

L'INCLUSION ET L'ÉGALITÉ AU TRAVAIL

À IMA, nous plaçons l'inclusion et l'égalité au cœur de notre mission pour forger un milieu professionnel équitable et inclusif. Plus qu'une simple acceptation des différences, nous valorisons et intégrons activement la richesse des perspectives et des compétences de chaque individu pour enrichir notre communauté académique.

Nous nous engageons à créer une culture où chaque membre du personnel et chaque étudiant se sent pleinement intégré et respecté, favorisant un sentiment d'appartenance sans condition. Nos efforts pour cultiver un environnement inclusif visent à encourager chacun à exploiter tout son potentiel, enrichissant ainsi la dynamique et la productivité de notre école.

Chez IMA, l'égalité signifie offrir à tous les mêmes chances de réussite professionnelle et académique, basées sur le mérite et la compétence, sans aucune forme de discrimination. Cela comprend un accès équitable à la formation, aux promotions et à toutes les opportunités de

carrière, garantissant ainsi que chaque talent est reconnu et valorisé.

Pour soutenir et guider nos étudiants, maîtres d'apprentissage et professeurs dans leur parcours, nous avons élaboré un guide complet sur l'inclusion et l'égalité. Ce manuel est une ressource essentielle pour comprendre nos principes et pour encourager une participation active à la création d'un milieu plus juste et inclusif.

Téléchargez notre guide sur l'inclusion et l'égalité pour découvrir comment vous pouvez contribuer à modeler un avenir où chacun a sa place et la possibilité de briller. Explorez les mesures que nous prenons pour garantir un environnement accueillant et juste pour tous.

- + Guide à destination des étudiants
- + Guide à destination des enseignants
- + Guide à destination des maîtres d'apprentissage

NOS INITIATIVES POUR LA DIVERSITÉ ET L'INCLUSION

- Recrutement et programmes diversifiés : À IMA, nous nous engageons à promouvoir une diversité riche parmi nos étudiants et notre personnel. Nous veillons à ce que notre communauté académique reflète un large éventail de perspectives et d'expériences, enrichissant ainsi notre environnement d'apprentissage.
- Formation en diversité: Nous offrons des programmes de formation complets en sensibilisation culturelle et en communication interculturelle. Chez IMA, chaque membre de l'école est équipé pour exceller dans un monde globalisé, favorisant un espace universitaire respectueux et inclusif.
- Journée de la diversité : Chaque année, IMA célèbre la diversité à travers des célébrations culturelles et des ateliers. Ces événements soulignent l'importance de l'égalité des genres et de l'inclusion des personnes en situation de handicap.
- Feuille de route pour l'intégration de la diversité : Nous définissons des objectifs précis pour l'intégration de la diversité et suivons nos progrès, ajustant nos stratégies pour assurer un impact durable. Notre approche systématique garantit que l'inclusion reste au cœur de notre mission.
- Charte de la Diversité: Fiers signataires de la Charte de la Diversité depuis février 2024, nous affirmons notre engagement ferme envers l'inclusion. Ce document symbolise notre volonté continue de bâtir un campus accueillant pour tous.

NOS PERMANENCES

Si vous êtes intéressé par des informations complémentaires concernant la diversité et la mixité au sein de notre école, nous vous invitons à vous rapprocher de notre référente. Elle est disponible pour vous rencontrer et discuter de ces sujets importants lors de nos permanences régulières.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

- + Fiche de route sur la mixité
- + Fiche de signalement discrimination

Myriam TICHANI

6 01 84 21 01 11

m.tichani@ima-school.com

CHARTE DE LA DIVERSITÉ

Chez IMA, nous sommes fiers de lutter activement contre toute forme de discrimination et de valoriser la diversité. Notre engagement est affirmé par notre adhésion à la Charte de la Diversité, faisant de nous l'un des 4 500 signataires déterminés à promouvoir l'inclusion.

Notre école est dédiée à l'enrichissement professionnel de nos étudiants et collaborateurs. Nous avons développé une série d'initiatives visant à renforcer la diversité dans nos processus de recrutement et au sein de notre culture d'entreprise. En adhérant à la Charte de la Diversité, nous renforçons notre engagement et mettons en avant nos efforts continus pour créer un environnement accueillant et inclusif.

Nous sommes résolus à respecter et à mettre en pratique les six principes essentiels de la Charte de la Diversité. Cet engagement formel souligne notre volonté de construire une communauté académique où chaque talent est valorisé et où chaque voix peut s'épanouir.

LUTTER CONTRE LE HARCÈLEMENT

Chez IMA, nous définissons le harcèlement comme tout comportement, qu'il soit physique, verbal, psychologique, sexuel ou discriminatoire, qui cherche à intimider ou à contrôler autrui. Notre politique de tolérance zéro face au harcèlement garantit un environnement sûr et respectueux pour tous.

Les types de harcèlement :

- · Physique : Contacts non désirés, agression.
- · Verbal: Insultes, menaces, moqueries.
- · Psychologique: Intimidation, isolement.
- · Sexuel: Avances sexuelles ou commentaires inappropriés.
- · Cyberharcèlement : Menaces ou humiliation en ligne.

Nos inititives pour lutter contre le harcèlement :

- · Formations régulières : Sensibilisation à la diversité et au respect mutuel.
- · Support aux victimes : Accès à des services de conseil et de soutien.
- · Surveillance proactive : Vigilance accrue et réponse rapide aux incidents.
- · Climat inclusif : Promotion de la tolérance et de l'entraide.
- · Partenariats externes: Collaboration pour des ressources et des conseils.
- · Une déléguée dédiée au harcèlement.
- · Des fiches de signalements à disposition des étudiants.
- · Des permanences tous les mois.

NOS PERMANENCES

Si vous êtes confronté à une situation de harcèlement, ou si vous êtes témoin d'un tel comportement, il est essentiel de faire entendre votre voix. Nous vous encourageons à contacter immédiatement notre référente spécialisée dans la gestion de ces problématiques. Vous pouvez le rencontrer lors de nos permanences ou le joindre par d'autres moyens à votre disposition, afin de garantir votre confort et votre discrétion.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

+ Fiche de signalement du harcèlement

Myriam TICHANI

8 01 84 21 01 11

m.tichani@ima-school.com

MOBILITÉ ÉTUDIANTE

Une période de mobilité en études supérieures fait référence au temps durant lequel un étudiant se rend dans une autre institution que la sienne, souvent à l'étranger, mais aussi parfois dans une autre région ou ville. Cette expérience est généralement organisée dans le cadre de programmes d'échange académique.

LES OBJECTIFS

· Enrichissement académique :

Les étudiants bénéficient de l'expertise et des cours spécialisés proposés par l'autre institution, qui peuvent ne pas être disponibles dans leur université d'origine.

· Compétences linguistiques :

L'immersion dans un nouvel environnement linguistique améliore les compétences langagières de manière pratique et contextuelle.

· Développement personnel :

Vivre dans une nouvelle culture favorise l'autonomie, la résilience et l'adaptabilité chez les étudiants.

· Compréhension interculturelle :

L'exposition à diverses cultures académiques et sociales élargit la perspective mondiale des étudiants, leur permettant de comprendre mieux les différences culturelles.

LES AVANTAGES

AMÉLIORATION DES PERSPECTIVES D'EMPLOI

Les compétences interculturelles et linguistiques sont très valorisées par les employeurs.

RÉSEAU PROFESSIONNEL ÉTENDU

La mobilité permet de construire un réseau international de contacts académiques et professionnels.

EXPÉRIENCE D'ÉTUDE DIVERSIFIÉE

Accès à des ressources, experts et méthodologies qui enrichissent le parcours de formation de l'étudiant.

LES TYPES DE MOBILITÉ

· Échanges académiques :

Des accords entre institutions permettent aux étudiants de suivre des cours qui sont ensuite reconnus par leur université d'origine. Ces programmes peuvent durer de quelques semaines à un an.

· Stages à l'étranger :

Certains cursus intègrent des périodes de stage professionnel dans des entreprises ou des organisations internationales.

· Recherche à l'étranger :

Pour les étudiants en master ou doctorat, la mobilité peut aussi concerner la conduite de projets de recherche dans des laboratoires ou institutions étrangères.

LES PROGRAMMES

Vous souhaitez en savoir plus sur les différents programmes de mobilité ?

N'hésitez pas à consulter notre guide!



+ Cliquez ici pour voir notre guide



LE RÉFÉRENT MOBILITÉ

Chez IMA, nous avons désigné un référent pour la mobilité nationale et internationale :

Il sert d'interlocuteur principal pour les étudiants désirant effectuer tout ou partie de leur formation dans une autre région ou à l'étranger. Il propose des solutions sur mesure, adaptées spécifiquement aux besoins et à la situation de chaque étudiant.

De plus, il coordonne les actions des différents intervenants qui accompagnent l'étudiant tout au long de son parcours de formation et vers son insertion professionnelle.

Le référent est également responsable de la communication avec tous les acteurs impliqués dans le parcours de formation de l'étudiant, collaborant étroitement avec l'étudiant et sa famille, ainsi que l'équipe pédagogique et administrative. Il peut aussi interagir avec l'employeur, le maître d'apprentissage ou le tuteur en entreprise.

Nous tenons des permanences mensuelles pour explorer les possibilités de mobilité étudiante, dirigées par Glenn ROULLIER, votre référent.



Vous pouvez retrouver le planning complet des permanences affiché au sein de l'école.

Glenn ROULLIER

6 01 84 21 01 11

g.roullier@ima-school.com



INSTITUT DU MANAGEMENT D'AUBERVILLIERS

SAS au capital de 10 000,00 € 173 boulevard Felix Faure, 93300 Aubervilliers 949 654 958 R.C.S. Bobigny - NDA n° 11 75 6704 675

Mise à jour : 2024 | Version pour le web